



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**

**Comité départemental de l'Indre  
de karaté,**

**Mme Emilie NGUYEN**

**89, allée des Platanes**

**36 000 CHATEAUROUX**

*Montrouge, le 18 septembre 2017*

LRAR : 1A 133 761 4093 5

Réf. : FDMG/COUR001

Dossier suivi par :

Service juridique

Tél : 01 41 17 44 41

[juridique@ffkarate.fr](mailto:juridique@ffkarate.fr)

Madame,

Le comité départemental de l'Indre a été informé de ce que le conseil d'administration fédéral, dont la réunion s'est tenue le 8 septembre 2017, serait amené à se prononcer sur le retrait des attributions de ce comité départemental dès lors que les manquements constatés et notifiés par courrier du 3 juillet 2017 ne seraient pas corrigés et des explications adéquates fournies.

Il n'a été apporté aucune réponse à ces courriers.

En outre, le conseil d'administration fédéral a pu constater qu'aucune assemblée générale extraordinaire et élective conforme à la réglementation fédérale n'avait été organisée par le comité départemental.

Par conséquent, et au vu de ce qui précède, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 septembre 2017, a décidé à l'unanimité de retirer l'ensemble des attributions au comité départemental de l'Indre pour manquements graves aux règles juridiques régissant la fédération, conformément aux dispositions de l'article 213 du règlement intérieur de la FFKDA. Ainsi, en l'état actuel des choses, le comité départemental de l'Indre ne doit plus être regardé comme une structure déconcentrée de la fédération.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes cordiales salutations.

Le président  
Francis DIDIER

Copie : Clubs affiliés du département de l'Indre

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KARATÉ

39, Rue Barbès, 92120 Montrouge

☎ 01.41.17.44.40

[info@ffkarate.fr](mailto:info@ffkarate.fr)

[ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

